



« Ce qui m'a particulièrement ravi, c'est que tout le monde a écouté »

Table ronde du ministre avec les jeunes pris en charge

RAPPORT FINAL



Reconnaissance

En tant qu'entité provinciale, l'Alliance pro-jeunesse reconnaît qu'elle exerce ses activités sur le territoire traditionnel non cédé des peuples Wolastoqiyik, Micmac et Peskotomuhkati. Ce territoire est couvert par les « Traités de paix et d'amitié » que ces nations ont signés pour la première fois avec la Couronne britannique en 1726.

Les traités ne traitaient pas de la cession des terres et des ressources, mais reconnaissaient en fait les titres fonciers des Micmacs et des Wolastoqiyik et établissaient les règles de ce qui devait être une relation continue entre les nations. Nous, le personnel et les membres du conseil d'administration, rendons hommage aux anciens autochtones, passés et présents, et aux descendants de cette terre. Nous honorons les Gardiens du Savoir et sollicitons leurs conseils dans nos efforts pour développer des relations plus étroites avec les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick.

Soumis au ministre du Développement social de la province du Nouveau-Brunswick - Février 2026

Alliance pro-jeunesse

Veuillez adresser vos questions et commentaires à : John Sharpe, Directeur exécutif
506-462-0323

Nous exprimons notre profonde gratitude à toutes les personnes qui ont rendu ce travail possible. La table ronde ministérielle a été plus qu'une simple réunion. Ce fut une journée placée sous le signe du courage, de l'honnêteté et de l'espoir. Les jeunes pris en charge ont eu l'occasion d'exprimer leur vérité et les hauts responsables étaient là pour les écouter, ce qui est en soi très significatif.

Aux jeunes qui ont partagé leurs opinions, leurs histoires et leurs expériences vécues, nous vous exprimons notre profonde gratitude. Votre volonté de participer a nécessité un immense courage. Vos expériences comptent. Vos opinions comptent. L'impact de votre voix dépassera largement le cadre de cet événement et contribuera à façonner de meilleurs systèmes, non seulement pour vous-mêmes, mais aussi pour les futurs jeunes pris en charge.

À tous ceux qui apportent leur appui aux jeunes, nous vous remercions sincèrement de votre confiance et nous restons déterminés à fournir collectivement des services bénéfiques aux jeunes qui grandissent dans des familles d'accueil.

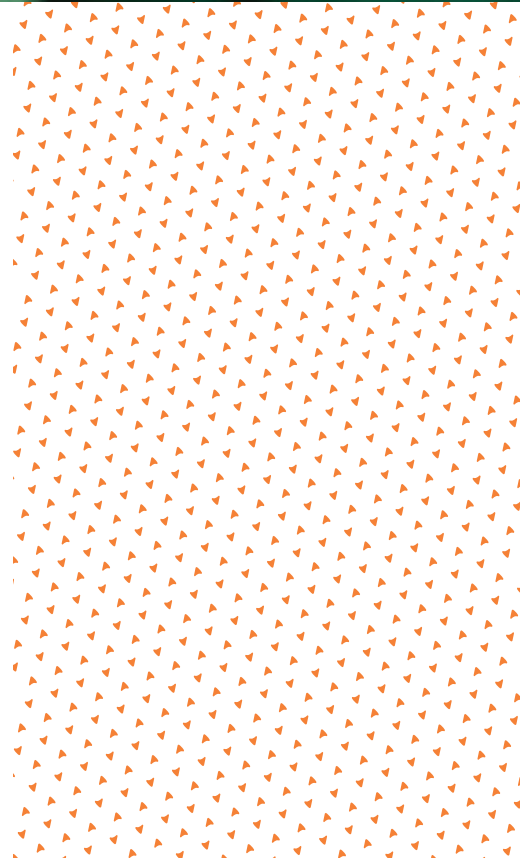
Nous remercions:

- Les jeunes actuellement pris en charge et ceux qui l'ont été par le passé
- Le personnel et la direction de Miramichi Housing Solutions
- Le personnel et la direction du Centre for Youth Care à Saint John
- Le personnel et la direction de Neighbourhood Works à St. Stephen
- Le personnel et la direction d'Impact Jeunesse à Moncton
- Le personnel et la direction du Centre Priorité Jeunesse à Campbellton
- Le Réseau des jeunes pris en charge



Table des matières

Préambule.....	4
Justification de la table ronde des ministres	4
Aperçu de la journée	6
Thèmes clés et recommandations	8
Conclusion	15



Préambule

La mission de l'Alliance pro-jeunesse (APJ) est d'aider les jeunes confrontés à des défis et à des obstacles dans leur vie à devenir des membres compétents, connectés et actifs de leur communauté. APJ réalise sa mission grâce à des programmes et des services innovants qui favorisent l'apprentissage expérientiel dans des environnements sûrs, d'appui et enrichissants, en collaboration avec des partenaires publics, privés et à but non lucratif.

Constituée en vertu des lois du Nouveau-Brunswick et fondée en 1994 par l'ancien sénateur Jim Ross, l'Alliance pro-jeunesse Inc. est un organisme provincial à but non lucratif en règle, enregistré comme organisme de bienfaisance fédéral. Nous sommes actifs dans tout le Nouveau-Brunswick et offrons des programmes, des projets et des services aux communautés anglophones, francophones et de Premières Nations. Il n'y a aucune barrière à la participation à nos initiatives.

Justification

Depuis sa création en 1994, l'Alliance pro-jeunesse (APJ) accorde une attention particulière aux jeunes pris en charge par les services sociaux et s'engage en leur faveur. Nous hébergeons le Réseau des jeunes pris en charge (RJPCNB), dont la mission est de développer et de soutenir le sentiment d'appartenance et l'esprit de leadership chez les jeunes pris en charge par le système provincial. Depuis ses débuts en 2010, les membres du réseau ont eu une influence considérable sur la législation et les politiques qui régissent le système de protection de l'enfance, ainsi que sur les administrateurs qui le gèrent.

Au fil des ans, le Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick a rencontré de nombreux jeunes pris en charge, anciens et actuels. L'établissement de relations, l'autonomisation des jeunes et le plaidoyer pour leurs droits ont toujours été au premier plan. Pour y parvenir, le Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick organise notamment des sessions d'engagement estivales, qui se déroulent dans toute la province depuis 2023. Rencontrer les jeunes là où ils se trouvent et créer un espace sûr pour discuter de leurs défis et de leurs réussites a permis de continuer à favoriser des relations positives dans leur vie. Dans le cadre d'un partenariat avec le ministère du Développement social pour l'élaboration d'un Manuel des droits en novembre 2024, les coordonnateurs du projet RJPCNB ont parcouru la



province pour écouter les témoignages d'anciens et d'actuels jeunes pris en charge, qui sont des experts de terrain, afin de contribuer à la création d'un outil éducatif expliquant les droits de chaque jeune pris en charge. Les coordonnateurs du projet RJPCNB ont relevé les thèmes clés qui se sont dégagés de ces discussions et qui doivent être abordés dans chaque région. Lors de la rédaction du rapport sur le Manuel des droits, lancé le 1er juin 2025, l'Alliance pro-jeunesse a compris qu'il fallait faire davantage et que les histoires et les voix des jeunes devaient être entendues. Avec l'appui du ministère du Développement social, une table ronde du ministre avec les jeunes pris en charge a été organisée.

En mettant l'accent sur les jeunes actuellement pris en charge par le système de protection de l'enfance, les coordonnateurs du projet RJPCNB ont collaboré avec des partenaires de la communauté et des travailleurs sociaux afin de dresser une liste de jeunes âgés de moins de 24 ans pour discuter de leur expérience au sein du système de protection de l'enfance du Nouveau-Brunswick. Il était essentiel de réunir des jeunes de différents genres, origines culturelles, langues et régions afin d'obtenir une représentation représentative des jeunes pris en charge par le système de protection de l'enfance à travers le Nouveau-Brunswick. La plupart des jeunes qui ont participé à cet événement faisaient l'objet d'une ordonnance de tutelle, le ministre du Développement social étant leur tuteur légal. Cette responsabilité comprend « la garde, la prise en charge et

la supervision de l'enfant ou du jeune, ainsi que tous les autres droits et responsabilités parentaux à l'égard de l'enfant ou du jeune » (Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, 2022). Il est primordial que le ministre du Développement social soit à l'écoute de ce qui se passe et qui a des répercussions positives et négatives sur la vie des jeunes pris en charge. Conscient de l'importance de cet événement, le personnel de l'Alliance pro-jeunesse a coordonné, préparé et responsabilisé les jeunes pendant plusieurs mois afin de rendre cette journée sûre et significative. Beaucoup de temps a été consacré aux jeunes participants pour préparer et planifier la table ronde. La plupart des séances de préparation se sont déroulées en personne ou en ligne, selon les préférences des jeunes. Le personnel s'est rendu dans les régions de Campbellton, Miramichi, Moncton, Saint John et Saint Stephen, pour un total de 16 réunions différentes, afin de s'assurer que les jeunes se sentent prêts à participer à cette journée importante.

Aperçu de la journée

La création de la table ronde ministérielle a nécessité au-delà de la simple réservation d'une salle, les jeunes ayant été au cœur de toutes les décisions. La ministre du Développement social, l'honorable Cindy Miles, était accompagnée de sept autres hauts fonctionnaires, du personnel de l'Alliance pro-jeunesse, de travailleurs auprès des jeunes et, surtout, de 20 jeunes anciens et actuels bénéficiaires de services de protection de l'enfance. La volonté des jeunes de partager ouvertement leurs histoires pleines d'espoir, douloureuses et sincères sur leur expérience en institution a créé un espace sûr propice à la compréhension, qu'aucun rapport ne pourrait jamais reproduire.

La table ronde du ministre s'est concentrée sur six questions principales tout au long de la journée :

- 1. Que souhaiteriez-vous que le système comprenne à propos de ce que signifie grandir dans le système de protection de l'enfance ?**
- 2. Vous souvenez-vous ou savez-vous combien de placements vous avez connus et comment ils vous ont affecté ?**
- 3. Lorsque des décisions concernant votre vie ont été ou sont prises, vous êtes-vous senti impliqué dans le processus ?**
- 4. Avez-vous été et êtes-vous capable de vous exprimer lorsque quelque chose dans votre vie ne vous convenait pas ?**
- 5. Quel conseil donneriez-vous à un enfant qui entre dans le système aujourd'hui ?**
- 6. Quels changements sont nécessaires ?**

Entre chaque question, les jeunes ont eu l'occasion de faire une pause et de participer à différents ateliers axés sur le bien-être physique, émotionnel et psychologique. Tout au long de la journée, des scribes étaient occupés à compiler les récits et les réponses des jeunes et à les classer en plusieurs thèmes clés. Les thèmes abordés allaient de la connaissance des droits de la personne à la séparation familiale, en passant par l'ostracisme social lié au placement en institution, la non-satisfaction des besoins humains fondamentaux, le manque de planification de la transition, etc.





Je suis venu ici en pensant que vous étiez au courant de tout cela et je suis surpris de constater que ce n'est pas le cas. Je ne suis pas en colère, rester ici et être en colère ne résoudra rien.
- Jeune pris en charge par les services sociaux.

NEW BRUNSWICK
**Youth
in Care
NETWORK**



**RÉSEAU DES
Jeunes pris
en charge**
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

À la fin de la journée, dix thèmes clés ont été identifiés et tous les participants (jeunes, personnel ministériel et ministre) ont pris part à un exercice de « dot-mocracy ». Chaque participant a reçu 12 autocollants à apposer sur les thèmes qu'il jugeait importants. La connaissance des droits dès l'entrée dans le système, tout en garantissant la mise en place de systèmes d'éducation et d'appui, a été classée en première position avec 80 votes. Les thèmes clés abordés dans le présent document sont classés par ordre de priorité, qui a été défini en fonction du nombre de votes obtenus par chaque domaine prioritaire.

Pour conclure la journée, tous les participants ont pris part à une activité de compte rendu intitulée « **pomme, oignon et cerise sur le gâteau** », au cours de laquelle ils ont pu exprimer ce qu'ils avaient apprécié, ce qu'ils avaient moins apprécié et ce pour quoi ils étaient reconnaissants au cours de la journée.

Mes préférences étaient les suivantes :

« J'ai apprécié que chacun puisse s'exprimer au moins une fois. »

« J'ai apprécié la démocratie. J'ai trouvé intéressant et appréciable de connaître l'opinion de chacun. »

« J'ai rencontré des personnes qui ont vécu les mêmes expériences. »

« Chacun a eu l'opportunité de partager son point de vue et son expérience sans être jugé. »

Mon point négatif était :

« La souffrance ressentie par de nombreuses personnes présentes dans la salle. »

« Je n'ai rien de négatif à signaler. »

« Une journée difficile. »

« Les thèmes récurrents rencontrés par les jeunes pris en charge et le manque de rapidité dans la transformation du système. »

Ma cerise sur le gâteau (ma gratitude) était :

« Je suis reconnaissant d'avoir l'opportunité de faire une différence dans la vie des enfants. »

« Pour avoir la chance de m'exprimer et d'être entendu. »

« J'ai eu l'opportunité d'être ici. »

« Pour la vulnérabilité des gens. »

Domaines prioritaires et recommandations

Après s'être concentrés sur les questions de discussion, les scribes ont présenté dix domaines d'action prioritaires à l'examen du groupe, et tous ont convenu qu'il s'agissait là des principaux sujets de préoccupation. Le groupe a ensuite classé collectivement les domaines prioritaires par ordre d'importance :

1. **Droits – Information sur les droits de l'enfant fournie lors de l'entrée dans le système et mise en place d'un système d'éducation et d'appui pour chaque enfant et chaque jeune.**

Connaître et voir leurs droits respectés était la priorité absolue des jeunes ce jour-là. Les jeunes reconnaissent qu'ils ne connaissent pas leurs droits, que ceux qui travaillent avec eux ne connaissent pas leurs droits et ils ont l'impression que leurs droits ne sont pas pris en compte et que, souvent, lorsqu'ils le sont, « les adultes semblent froids, indifférents et inaccessibles » (jeunes pris en charge). Les jeunes souhaitent être entendus et sont épuisés de devoir se défendre eux-mêmes lorsque personne d'autre ne le fait. Les disparités entre les expériences des jeunes sont considérables : certains n'ont pas accès à des services de santé mentale, ne bénéficient d'aucun appui de la part d'adultes ou ne reçoivent pas une éducation adéquate. Les jeunes sont fatigués de devoir crier pour attirer l'attention du personnel ou des travailleurs sociaux, mais crier est parfois le seul moyen pour eux de se faire entendre.

« *En grandissant, la plupart d'entre nous ne savons pas ce qui est bien ou mal. Nous n'avons pas été élevés pour identifier ces problèmes ; nous avons été élevés en pensant que ces problèmes étaient normaux. En tant que jeune, mes sentiments n'avaient pas beaucoup d'importance – je ne considérais pas les traumatismes comme un problème. Ces problèmes sont considérés comme normaux, je devrais donc m'y habituer et il était inutile de faire valoir mes droits, car je ne savais pas que les choses devaient changer. Sans changement, ces problèmes hanteront les enfants pour le reste de leur vie. Chaque enfant pris en charge devrait avoir accès à un thérapeute.* » – Jeune pris en charge.

« En grandissant, lorsque j'ai été placé dans le système pour la première fois, de nombreuses décisions échappaient à mon contrôle. Un placement de deux jours s'est transformé en un mois, puis en six mois, et maintenant en prise en charge permanente – tout cela échappe à mon contrôle... Pour les jeunes enfants, les décisions ne sont pas prises par eux, ce qui leur donne l'impression qu'ils n'ont aucun droit sur leur vie et aucun contrôle. » – Jeune pris en charge.

« Grandir dans le système n'est pas comparable au fait d'avoir des parents et de vivre de bonnes expériences avec eux. Il est difficile d'intégrer un foyer de groupe et on ne peut faire confiance à personne. Il est conseillé de simplement suivre les règles, car on pourrait être transféré dans une autre maison. Il est difficile de garder la tête haute, car on ne sait pas où l'on va se retrouver ensuite. » – Jeune pris en charge

« C'est effrayant d'être placé dans une chambre avec des inconnus, d'être mis dans une chambre avec d'autres résidents en sachant qu'ils pourraient être dans une situation plus difficile. Dans mon cas, c'était angoissant et je ne souhaitais pas quitter ma chambre. » – Jeune pris en charge

2. Séparation familiale – Frères et sœurs séparés et aucun contact avec des membres de la famille importants et dignes de confiance.

Être pris en charge par les services sociaux peut être une expérience intimidante ; on se sent seul, isolé, et lorsque l'on entre dans ce système pour la première fois, c'est une nouvelle réalité. De nombreux jeunes ont été séparés de leurs frères et sœurs, ceux qui les ont élevés, protégés et aimés. Le Nouveau-Brunswick compte des centaines de jeunes pris en charge par les services sociaux et il peut être difficile d'organiser le placement des frères et sœurs afin de les accueillir tous. Les frères et sœurs représentent l'une des relations les plus précieuses dans la vie d'un enfant. La familiarité procure un sentiment de sécurité auquel les jeunes pris en charge aspirent après avoir été séparés de leurs parents ou tuteurs. Les jeunes ne souhaitent pas être séparés et ne se voir que lors de visites supervisées. Ils souhaitent être ensemble, créer

des souvenirs et ne pas aggraver leur traumatisme. À cela s'ajoutent les relations positives avec la famille élargie ou les contacts proches, qui sont pour la plupart rompus lors de l'entrée en institution, ce qui inflige un traumatisme supplémentaire à l'enfant ou au jeune pris en charge.

Le seul problème est de rester en contact avec ma famille et de ne pas être autorisé à voir ma sœur. Une fois dans mon deuxième foyer d'accueil, ma tante n'était pas une personne recommandable selon le travailleur social. Je ne pouvais pas passer d'appels téléphoniques. Tout devait être approuvé, mais je souhaitais simplement rester en contact, avoir des liens et une certaine stabilité. Ma tante a été la seule personne autorisée en trois ans. Il a fallu cinq ans pour obtenir des visites supervisées avec ma tante, et sept ans pour qu'elle puisse assister à mon match de basketball. » – Jeune pris en charge

« Les frères et sœurs sont séparés et éloignés les uns des autres. C'est plus facile pour eux (Développement social), mais pas pour les frères et sœurs. Les frères et sœurs sont les meilleurs amis ; lorsqu'ils sont séparés, la situation est dix fois plus difficile que s'ils étaient ensemble. » – Jeune pris en charge.

« Lorsque ma sœur était placée en foyer de groupe, elle était seule. On m'a permis de lui rendre visite, mais nous avons été placés dans une pièce isolée et notre conversation a été surveillée. On m'a informé que si je souhaitais la voir, je devais rester dans la pièce et respecter la confidentialité. Elle était isolée par rapport aux autres enfants en difficulté. Le personnel du foyer de groupe la traitait comme une moins que rien, comme si elle pouvait s'en prendre à quelqu'un à tout moment. » – Jeune pris en charge.

« Je déteste vraiment séparer les frères et sœurs. Mes plus jeunes sœurs avaient 3 et 12 ans, notre sœur aînée était notre mère, c'est elle qui nous a élevés. Je suis parti avec ma petite sœur et mon autre sœur est restée. » – Jeune pris en charge

Les familles devraient bénéficier d'un appui dès le début et il devrait y avoir un espace pour les discussions et la planification de la sécurité des visites familiales. Le système ne devrait pas être autorisé à séparer les frères et sœurs, sauf en cas de problème de sécurité qui devrait être évalué et traité afin de préserver l'unité familiale. Si l'on se réfère à la Loi sur le bien-être des enfants et des

Domaines prioritaires et recommandations

jeunes, « le ministre ou le tribunal doit tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant ou du jeune avant toute autre considération ». Une visite ne suffit pas pour les frères et sœurs pris en charge. Ils ont besoin de liens, de protection et d'un réseau de sécurité composé de membres de leur famille en qui ils peuvent avoir confiance.

3. Exclusion sociale due au fait d'être pris en charge – couvre-feu, interdiction d'utiliser un téléphone, obstacles à franchir pour voir ses amis et sa famille et participer aux activités normales des adolescents.

De nombreux jeunes qui grandissent en foyer d'accueil ne bénéficient pas des interactions nécessaires avec des personnes de leur âge. Ces enfants se sentent isolés et aspirent simplement à se sentir comme les autres. Les jeunes sont privés de nombreuses expériences en raison des obstacles auxquels ils sont confrontés, tels que l'approbation des travailleurs sociaux, les règles des foyers de groupe, l'obligation de faire remplir un formulaire de Développement social par le tuteur de leurs amis, l'interdiction de recevoir des amis, etc. Ils ne peuvent pas quitter leur chambre si un autre jeune du foyer de groupe est en situation de crise ou si le foyer de groupe manque de personnel. Les jeunes méritent de vivre leur enfance et d'avoir des expériences typiques de l'adolescence. Les jeunes peuvent apprendre et grandir grâce à leurs amitiés. Notre priorité est d'assurer leur sécurité, mais les conditions actuelles les isolent. Le développement et la croissance des jeunes se produisent lorsqu'ils se sentent suffisamment en sécurité pour faire des erreurs et en tirer des leçons ; mais si nous les protégeons de tout, comment pourront-ils apprendre ? Lorsqu'un jeune arrive dans un foyer de groupe et qu'on lui demande de remettre son téléphone au personnel, son seul moyen de communication, la seule chose qu'il connaît et qui constitue souvent son réseau de sécurité, cela peut aggraver son traumatisme. Les téléphones portables sont l'un des principaux outils de communication utilisés dans le monde actuel. Les jeunes sont déjà considérés comme vulnérables, mais leur retirer leurs moyens de communication peut accroître leur vulnérabilité.

« Se sentir seul. Lorsque j'ai été placé dans le système pour la première fois, je me suis senti isolé de tout le monde. Ma façon de faire face à la situation était de me rendre aussi discret que possible. Je ressens encore de l'anxiété lorsque j'en parle avec les autres. » – Jeune pris en charge.

« Accès aux sorties entre amis. Je devais traverser la ville pour sortir, car nous ne pouvions pas recevoir de visiteurs au foyer de groupe. Il est difficile de maintenir des relations amicales saines dans ces conditions. Je me mets dans des situations délicates pour ne pas me sentir seul... Les personnes qui nous entourent changent, et devoir traverser la ville pour voir des amis n'est pas abordable financièrement et n'est pas sécuritaire à pied mais je le fais quand même parce que je n'ai pas d'autre choix. » – Jeune pris en charge.

Les jeunes ne souhaitent pas être considérés comme des personnes complexes en raison des vérifications des antécédents effectuées sur leurs amis et les membres de leur famille. Beaucoup d'entre eux enfreignent les règles en raison des nombreuses barrières qui leur sont imposées. Nous souhaitons que les jeunes soient connectés et qu'ils contribuent activement à la société. La confiance, les relations, le soutien des pairs ainsi qu'un appui solide de la part de professionnels peuvent aider les jeunes à s'épanouir.

*« Je me rendais chez un ami et je restais dehors après le couvre-feu, ce qui entraînait l'intervention de la police. On me raccompagnait chez moi et mes effets personnels étaient confisqués à titre de sanction. »
– Jeune pris en charge.*

*« J'ai été menacé. On m'a averti que la police serait appelée si je ne remettais pas mon téléphone. J'ai dû changer cinq fois de téléphone en quatre ans, car ils me les confisquaient. J'étais constamment sous pression et je n'ai jamais pu m'exprimer librement. »
– Jeune pris en charge.*

4. Besoins humains fondamentaux non satisfaits – outils d'éducation, hygiène, vêtements, enseignement des aptitudes de vie.

Les jeunes ont exprimé avec passion leur besoin de voir leurs besoins fondamentaux satisfaits. Ils souhaitent disposer de produits adaptés à leurs cheveux et à leur peau, d'outils d'éducation pour les aider à réussir, et de vêtements variés à porter, au-delà d'une ou deux tenues. De nombreux foyers de groupe ont tendance à être perçus comme des prisons par les jeunes. Ils ne s'y sentent pas en sécurité ni comme chez eux. Ils se sentent piégés en raison des restrictions et du manque de satisfaction de leurs besoins fondamentaux. Ces jeunes aspirent à la paix. Ils souhaitent un lieu adapté à leurs besoins, et non un lieu si structuré qu'il ne leur laisse aucune place pour s'épanouir. Ils ont besoin que quelqu'un soit présent avant que les situations ne s'aggravent, qu'on les traite comme des êtres humains et qu'on ne les étiquette pas en raison de leur traumatisme.

« *Les besoins fondamentaux ne sont presque jamais satisfaits et les produits d'hygiène sont souvent demandés avec insistance. Si vous avez la peau sensible, peu importe ce que vous recevez, il est essentiel de s'y intéresser. L'hygiène est nécessaire pour apprendre à devenir un être humain. Il est important de leur enseigner cela. Les enfants ne sont pas seulement retirés de leur maison, mais aussi de leur famille. Comment pourraient-ils savoir cela si on ne leur enseigne pas ? Les foyers de groupe ont besoin d'enseignants.* » – Jeune pris en charge.

« *Je n'ai pas eu la possibilité de choisir ce que j'emportais avec moi. J'ai dû sélectionner cinq objets de mon enfance à conserver, et j'ai choisi un mouton violet que je possède encore aujourd'hui. Je n'ai pas pu choisir mes couvertures ni mes oreillers. Je devais me limiter à de petits objets, et je n'ai pas pu en emporter cinq car ils étaient trop gros. Je dors toujours avec mon mouton. C'est le dernier souvenir de mon enfance qui me reste.* »
– Jeune pris en charge.

« *J'ai déménagé à 13 reprises et chaque maison m'a affecté différemment. Je souffre d'un trouble de l'attachement.* » – Jeune pris en charge.

Dans la pratique, il devrait y avoir davantage de fonds disponibles pour répondre aux besoins individuels des jeunes, leur fournir les produits dont ils ont besoin, leur permettre d'avoir suffisamment de vêtements, et élaborer un plan personnalisé concernant leurs besoins en matière de communication et de téléphonie mobile. Les jeunes doivent recevoir de l'appui et être formés à l'autonomie, à l'hygiène et à la vie indépendante ; ils ont besoin d'être soutenus et soignés.

5. Absence de planification de la transition - Sortie du système de prise en charge en raison de l'âge, rupture des liens avec les appuis lors du déménagement :

Un autre thème récurrent lors de la table ronde ministérielle a été celui du passage à l'âge de 19 ans et de la fin de la prise en charge. De nombreux jeunes présents allaient bientôt avoir 19 ans et ont exprimé un niveau élevé de stress et d'incertitude. Ils n'avaient pas de projet d'avenir concret et craignaient de perdre tout appui. Le système doit s'efforcer de veiller à ce qu'aucun jeune ne soit laissé pour compte avant et après la période de transition. Une fois que ces jeunes atteignent l'âge de 19 ans, le personnel avec lequel ils ont tissé des liens s'en va, la maison dans laquelle ils vivaient disparaît et ils doivent se débrouiller seuls. Si vous avez de la chance, vous trouverez un travailleur social qui se battra pour que vos besoins soient satisfaits, mais tout le monde n'a pas cette chance.

« *J'aurai 19 ans l'année prochaine, il me reste un an avant d'atteindre l'âge limite. C'est ma dernière année avec les personnes avec lesquelles j'ai essayé de nouer des relations. C'est regrettable qu'une fois que j'aurai 19 ans, tout cela disparaisse et que je ne puisse plus entretenir de contacts avec ceux avec qui j'ai tissé des liens. Je devrai passer une année sans leur parler. Le personnel et les résidents ont été plus constants que quiconque car je n'ai pas beaucoup de contacts avec ma famille. Même si la situation est difficile actuellement, elle sera encore plus compliquée lorsque je déménagerai.* » – Jeune pris en charge.

« *De nombreux jeunes vivant dans des foyers de groupe atteignent l'âge limite et le système promet de les aider,*

Domaines prioritaires et recommandations

mais ensuite, il ne veut plus s'occuper d'eux. Dès que vous atteignez l'âge de 19 ans, le système disparaît et vous vous retrouvez dans des campements de fortune ou en situation d'itinérance. » – Jeune pris en charge.

« Ma sœur, ils lui ont trouvé un appartement de mauvaise qualité, en très mauvais état et peu sûr. Je n'appréciais pas d'aller lui rendre visite. L'appartement était délabré, la douche était répugnante. Des mois plus tard, c'était toujours comme ça. C'était regrettable qu'ils n'aient pas essayé de l'aider à trouver quelque chose de mieux. » – Jeune pris en charge.

Préserver les relations lorsque les jeunes atteignent l'âge limite du système de prise en charge doit être une priorité pour trouver une solution. Les jeunes doivent avoir la possibilité de maintenir leurs relations et de rendre visite aux travailleurs sociaux et au personnel de la maison lorsqu'ils quittent le système. Les jeunes ont besoin de plus de liberté et de choix à mesure qu'ils grandissent au sein du système, afin qu'ils puissent mieux comprendre et être mieux préparés lorsqu'ils atteignent l'âge limite. Les plans et les objectifs de transition doivent être établis plus d'un an à l'avance et les jeunes doivent pouvoir progresser lentement, disposer d'un plan qui leur convient, par exemple passer une nuit dans leur nouvelle maison, une autre dans leur placement, jusqu'à ce qu'ils se sentent prêts à se lancer dans leur nouvelle vie.

6. Sécurité adéquate – par exemple, les jeunes errant dans les rues et sans surveillance, sauf s'ils enfreignent le couvre-feu.

Il semble y avoir un déséquilibre entre le fait de confier davantage de responsabilités aux jeunes et celui de répondre à leurs besoins en matière de sécurité. Les jeunes disposent de temps libre pendant lequel ils doivent sortir et s'occuper dans le cadre de leur régime de prise en charge. S'il n'y a pas de chauffeur disponible, ils sont censés traverser la ville à pied. La surveillance est très stricte au sein de la maison, mais inexistante pendant

le temps libre. Des couvre-feux sont mis en place et, lorsqu'ils ne sont pas respectés, même si le personnel sait où se trouve le jeune, la situation est souvent soumise à l'échelon supérieur et l'intervention de la police est requise.

Avant de regrouper les résidents, il convient d'évaluer la sécurité de chacun d'entre eux. Nous souhaitons garantir la réussite des jeunes sans compromettre leur sécurité. Le fait de les placer dans un environnement plus sécurisé, de les isoler du monde extérieur et de les maintenir enfermés peut les amener à revivre les nombreux traumatismes qui les ont conduits à cette situation.

« Je suis arrivé dans un foyer de groupe, et après trois semaines, j'ai obtenu un temps libre. Une heure par jour pour voir mes amis, qui est maintenant passée à trois heures par jour. Personnellement, je n'aime pas sortir car il y a beaucoup de personnes louches. Une personne m'a approché et m'a demandé si je fumais, et une autre fois, cette même personne nous a suivis pendant une heure. Nous avons dû nous réfugier chez Tim's et demander l'aide d'un adulte car nous avions très peur. Je ne me sens pas en sécurité. » – Jeune pris en charge.

« Lorsque mon téléphone m'a été retiré, cela a également affecté ma sécurité. On n'avait plus aucun lien avec le monde extérieur. Le couvre-feu était à 20 heures, mais ils ne se souciaient pas de ce que nous faisons. Nous pouvions partir le matin et être livrés à nous-mêmes toute la journée. À 14 ans, le couvre-feu a été repoussé à 22 heures. Ce n'était pas sécurisant. Je me promenais dans les rues pour retrouver ma liberté et je ne rentrais pas avant 22 heures pile. » – Jeune pris en charge.

Il est important d'engager davantage le dialogue avec les jeunes concernant les sorties, le couvre-feu et même la cohabitation avec d'autres résidents. Les attentes des deux parties doivent être prises en compte. Les maisons pour jeunes devraient disposer d'un ou deux chauffeurs sur place afin d'assurer le transport sécuritaire des jeunes d'un point A à un point B, leur permettant ainsi de mener une enfance normale. Les jeunes ont besoin de se sentir

en sécurité dans leur environnement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des maisons, pour pouvoir apprendre et s'épanouir.

7. Incohérence – par exemple, des règles différentes pour différents jeunes, des appuis incohérents offerts aux jeunes

Bien que tous les travailleurs sociaux de la province du Nouveau-Brunswick suivent les mêmes lignes directrices en vertu de la Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes, la table ronde nous a permis de mieux comprendre les incohérences auxquelles sont confrontés les jeunes à travers le Nouveau-Brunswick. Les jeunes ont évoqué le manque de cohérence dans les services, les attentes et les appuis entre les différents placements, travailleurs sociaux et régions. Beaucoup ont indiqué que les ressources mises à leur disposition dépendaient davantage de leur lieu de résidence et de leur travailleur social que de leurs besoins individuels. Les jeunes aspiraient à des relations authentiques et sécurisantes avec le personnel, les travailleurs sociaux et les autres intervenants, mais le roulement constant des placements et la confiance rendaient cela très difficile.

*« J'ai la chance d'avoir de bons travailleurs sociaux. Je suis heureux de les voir, mais ces personnes ne resteront pas avec vous. Vous souhaitez établir des relations familiales, mais elles ne font pas partie de votre famille. »
– Jeune pris en charge.*

« Dans ma situation, les règles et les réglementations ont beaucoup changé et personne ne souhaite expliquer pourquoi, ni ce qu'elles signifient. Ils ont beaucoup de contrôle sur les décisions qui concernent ma vie et lorsque je pose des questions pour essayer de comprendre ces décisions, ils se montrent frustrés et personne ne souhaite s'asseoir avec moi pour discuter. C'est très instable et les règles changent d'une maison à l'autre. » – Jeune pris en charge.

Le manque de cohérence engendre de la confusion, de la frustration et un sentiment d'injustice chez les jeunes. Les jeunes ont mentionné qu'ils devaient réapprendre les systèmes après chaque déménagement ou changement

de travailleur social, ce qui ajoutait au stress émotionnel et à l'instabilité liés au fait de vivre en placement.

Étant donné que chaque jeune a besoin d'un appui différent pour réussir, tous les jeunes pris en charge devraient savoir à quoi s'attendre des services dont ils bénéficient et voir leurs besoins satisfaits selon leur ordre de priorité. Les jeunes souhaitent des normes cohérentes, des attentes plus claires dans tous les foyers d'accueil et avoir leur mot à dire dans les décisions qui les concernent. Ils méritent de se sentir en sécurité et en appui dans leur propre maison et de ne pas être mis de côté lorsqu'ils atteignent un certain âge ou parce que l'attention se porte sur un autre jeune de la maison. Si les plans d'intervention suivaient les enfants et les jeunes quel que soit leur placement, le système serait plus prévisible et standardisé, mais ce n'est pas le cas.

8. Communication entre les partenaires – par exemple, les foyers de groupe, les parents d'accueil, les partenaires de la communauté et les travailleurs sociaux qui changent fréquemment

La communication entre les jeunes, les partenaires communautaires, le personnel résidentiel, les travailleurs sociaux et les autres intervenants doit être constante et axée sur les jeunes, mais ce n'est pas le cas. Les plans d'intervention sont fragmentés et ne sont pas communiqués à tous les partenaires. La mauvaise communication entre les prestataires de services conduit à la prise de décisions pour les jeunes sans qu'eux-mêmes et les autres en soient informés. Ces défaillances peuvent amener les jeunes à se sentir ignorés et isolés, à ce que les plans convenus ne soient pas suivis et à une fragmentation des appuis et de la planification à long terme. Ce sont les enfants et les jeunes qui ressentent le plus fortement l'impact du manque de communication, ce qui se traduit par une augmentation des problèmes de santé mentale et par des jeunes qui passent entre les mailles du filet.

« J'ai demandé quand je pourrais revoir mes frères et sœurs, et mon travailleur social m'a répondu que ce ne serait pas possible immédiatement, mais probablement dans quelques semaines. Ces quelques semaines se sont écoulées, j'ai été transféré à un autre travailleur social, et le processus a recommencé. » – Jeune pris en charge.

Domaines prioritaires et recommandations

« La communication générale devrait être améliorée entre le personnel des établissements résidentiels et les travailleurs sociaux du système. Je demanderais des éléments fondamentaux, mais ils se contenteraient de lire les registres et de les ignorer. Ils ne souhaitent pas s'en occuper. » – Jeune pris en charge.

Créer des espaces sûrs où les jeunes peuvent exprimer leurs opinions et écouter leurs réflexions sur la planification des plans d'intervention peut les autonomiser et leur offrir de meilleures perspectives d'avenir. Une meilleure collaboration entre les partenaires peut être un facteur déterminant pour faciliter les transitions, offrir des soins plus adaptés et améliorer les relations avec les jeunes.

9. Importantes différences d'âge dans les maisons d'accueil

Les jeunes ont constaté d'importants écarts d'âge dans différents milieux résidentiels de la province. Cela soulève une question importante concernant les tranches d'âge dans les maisons d'accueil, afin de garantir que nous offrons un espace sûr et approprié pour le développement de tous les jeunes pris en charge. La sécurité personnelle et les risques sont considérablement accrus lorsque les écarts d'âge entre les résidents des foyers de groupe et autres milieux résidentiels sont importants. Les jeunes doivent pouvoir communiquer, apprendre et grandir avec des pairs de leur âge. Il est nécessaire de veiller à placer les enfants et les jeunes dans un environnement propice à leur apprentissage, à leur développement et à leurs besoins individuels. Les écarts d'âge importants s'accompagnent de règles différentes, ce qui peut poser des problèmes aux enfants et aux jeunes qui vivent ensemble.

« J'aimerais que le système comprenne que c'est difficile. Nous avons besoin d'interagir avec des jeunes de notre âge. J'ai vécu avec un groupe de jeunes plus jeunes que moi et je n'ai pas l'occasion d'interagir avec des jeunes de mon âge. » – Jeune pris en charge.

« Il est très difficile de marcher sur des œufs avec ces enfants, notamment ceux âgés de moins de 4 ans et les nouveau-nés, et d'interagir avec eux. »
– Jeune pris en charge.

10. Manque de préparation pour le déménagement vers de nouveaux domiciles

L'imprévisibilité et le manque de stabilité sont des thèmes récurrents dans la vie d'un enfant ou d'un jeune pris en charge. Les jeunes ont déclaré avoir été placés entre 3 et 18 fois avant d'atteindre l'âge de 18 ans. Si le fait de déménager d'un endroit à un autre est source d'instabilité, de peur, d'anxiété, de tristesse et de traumatismes complexes, le manque de communication et de préparation avant chaque nouveau placement constitue un problème important qui peut causer un stress extrême et un sentiment d'incertitude pouvant mener à la dépression, à des liens affectifs brisés et, dans certains cas, au syndrome de stress post-traumatique.

« Chaque fois que nous déménageons, cela rouvrirait de vieilles blessures. Cela ne valait pas la peine de rester quelque part, car dès que l'on commençait à se sentir à l'aise, on devait repartir. C'était un cycle répétitif. Dans ma maison actuelle, j'ai pour la première fois le sentiment d'être chez moi et j'espère que ce n'est pas seulement temporaire. »
– Jeune pris en charge.

« J'ai été placé dans 13 à 16 foyers différents, sans compter lorsque j'étais bébé. Je n'ai aucun souvenir de mon enfance. Je m'attache à un foyer, puis je suis séparé à chaque fois. Je ne souhaite plus m'attacher, me faire des amis partout, pour ensuite être séparé d'eux. » – Jeune pris en charge.

« *Les enfants sont jugés en fonction de leur situation et non de leur personnalité. J'ai été emprisonné et victime de trafic d'êtres humains, et la même chose se reproduit actuellement. Je ne peux contacter personne qui puisse parler en mon nom et m'assurer une certaine liberté. Ma situation ne doit pas être ignorée.* » – *Jeune pris en charge.*

Les jeunes ont décrit le poids émotionnel des transitions brusques et la manière dont celles-ci continuent d'affecter leur vie quotidienne. Ils soulignent l'importance d'une communication claire, de la possibilité de poser des questions et de participer au processus décisionnel. Si un changement de placement s'avère nécessaire, il convient de mettre en place un processus plus thérapeutique pour faciliter la transition. Nous pouvons supposer qu'en améliorant le processus, en assurant une meilleure préparation et une communication plus claire, nous pourrions contribuer à réduire les traumatismes et à mettre l'accent sur la continuité des soins prodigués aux jeunes entre les différents placements.

Clôture

La table ronde du ministre s'est avérée très enrichissante et instructive, non seulement parce qu'elle a permis aux jeunes de partager leurs expériences et d'exprimer leur point de vue sur la vie dans le système de protection de l'enfance provincial, mais aussi parce qu'elle a permis de dégager collectivement des thèmes clés et des recommandations. Les dix thèmes clés constituent un point de départ essentiel pour l'action.

Les dix (10) domaines prioritaires doivent être abordés et pris au sérieux, non seulement par quelques lignes dans une réponse, mais aussi par un plan d'action complet assorti de résultats mesurables et d'une obligation de rendre des comptes. La table ronde n'était pas tant un point final qu'un point de départ – c'est un commencement. Un début pour créer une meilleure expérience et un avenir meilleur pour tous les enfants et les jeunes pris en charge. Les idées partagées contribueront à orienter les améliorations, à mener un plaidoyer, à remettre en question les hypothèses et à inspirer des actions dans tout le Nouveau-Brunswick. Et surtout, elles ont renforcé l'idée de continuer à placer la voix des jeunes au centre des décisions qui affectent leur vie.

La question la plus délicate de la journée a peut-être été gardée pour la fin : quels conseils donneriez-vous aux

enfants et aux jeunes qui entrent dans le système de protection de l'enfance ?

« *Votre voix a de l'importance. Rester silencieux ne résout rien. Visez haut, ayez des ambitions et un avenir. Foutez-vous de ce que pensent les autres. Prouvez-vous à vous-même.* »

« *Trouvez votre voix et faites-la entendre. Vous ne serez jamais entendu si vous ne le faites pas. Trouvez un système d'appui, ce qui n'est pas toujours facile. Les jeunes enfants sont placés en institution sans savoir ce qu'est un système d'appui, et il est important de se concentrer davantage sur cet aspect.* »

« *En ce qui concerne la recherche de votre voix, c'est essentiel. Il n'y a rien d'autre si vous n'avez pas de voix. Vous continuerez simplement à rouler, ce qui est difficile à faire pendant des années. Je lutte toujours pour trouver ma voix mais je m'efforce d'y parvenir.* »

« *Soyez prêt à rencontrer des aspects positifs et négatifs. Préparez-vous à avoir affaire à des employés qui sont là uniquement pour leur salaire.* »

« *Cela ne sera pas facile. Il est difficile de se sentir à sa place et parfois, vous aurez l'impression que vous ne devriez pas être là où vous êtes. Ne vous attachez pas trop au personnel – l'un est parti avant mon anniversaire, puis un autre a suivi. Ils étaient toujours là pour moi et cela a été très difficile.* »

« *Jouez le jeu, suivez leurs instructions et écoutez-les attentivement, puis attendez que vous ayez l'âge requis pour ne plus être pris en charge.* »

« *Veillez toujours vous efforcer de vous faire entendre et de vous faire comprendre.* »

« *Surmontez les difficultés et trouvez le côté positif dans chaque situation. Trouver le côté positif vous aidera à garder le sourire. Si ma mère ne m'avait pas renvoyé de chez elle, je ne serais pas à l'école. Assurez-vous de faire entendre votre voix et n'acceptez pas un refus comme réponse. Nous sommes manipulés comme des pions. Nous devons nous exprimer pour faire entendre notre voix. Mettez-vous sur un pied d'égalité. N'acceptez jamais un refus comme réponse.* »

« Ce n'est pas de votre faute si vous vous retrouvez dans cette situation, mais vous devez continuer à vous battre. Vous pouvez rencontrer des difficultés, mais vous devez faire entendre votre voix. Vous devez vous battre pour ce qui vous tient à cœur. »

« Évitez de vous comparer aux autres, ce qui est facile à faire en tant qu'êtres humains. Les gens ont tendance à se comparer aux autres. Comparez-vous plutôt à vous-même et à la personne que vous souhaitez devenir. Soyez fidèle à vous-même. »

« Ne cherchez pas à plaire à tout prix. N'agissez pas simplement parce qu'on vous le demande, mais parce que vous le souhaitez et que vous estimez que c'est la bonne chose à faire. »

« Veuillez ne pas permettre à votre travailleur social d'utiliser votre réussite pour affirmer que tout se passe bien. »

« Si vous êtes placé en accueil familial ou en foyer de groupe, votre opinion n'a pas d'importance. Enfreindre les règles ne m'a pas aidé. La situation s'est détériorée, devenant difficile et pénible. Exprimez-vous et n'hésitez pas à dire non, mais respectez les règles, cela facilitera les choses. »

« Sachez que vous avez des droits et que ces droits doivent être respectés sur le plan humain et juridique. Il existe des personnes qui vous défendront. Vous pouvez discuter avec d'autres personnes, utiliser vos connaissances pour vous exprimer et exercer votre pouvoir dans une situation donnée. »

« Collaborez avec les personnes avec lesquelles vous vivez, trouvez un ami. Vous avez besoin de quelqu'un dans cette situation. Je ne savais pas que les enfants avaient des droits jusqu'à cette année. Chaque droit a été bafoué d'une manière ou d'une autre. Dès que je suis entré dans le foyer de groupe, mes droits ont été violés. Les enfants doivent savoir qu'ils ont des droits. Ils ne peuvent pas conceptualiser le fait qu'ils ont des droits et cela doit être abordé. »



« Les mots me manquent pour exprimer ma gratitude. L'équipe à mes côtés aspire à un changement et à un système qui permette à chaque jeune de s'épanouir. Je vous ai entendus et je souhaite vous honorer, vous et vos histoires. Nous savons que ce sera difficile, mais nous n'hésitons pas. Merci d'avoir tracé cette voie. Je vous suis reconnaissante. »

L'honorable Cindy Miles, ministre du Développement social